

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2021–2022

15 SEPTEMBRE 2021

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MERCREDI 15 SEPTEMBRE 2021 (APRÈS-MIDI)

—

TABLE DES MATIÈRES

1	Congés et absences	5
2	Questions écrites (Article 81 du règlement)	5
3	Constitution du Parlement de Wallonie	5
4	Dépôts	5
5	Démission d'une membre	6
6	Approbation de l'ordre du jour	6
7	Questions d'actualité (Article 83 du règlement)	6
7.1	Question de M. Michele Di Mattia à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Relance de la conférence interministérielle (CIM) Alphabétisation»	6
7.2	Question de M. Michaël Vossaert à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Augmentation du nombre d'étudiants dans l'enseignement supérieur et multiplication des examens d'entrée»	8
7.3	Question de Mme Alice Bernard à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Examen d'entrée dans l'enseignement supérieur, stop ou encore?».....	8
7.4	Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Réforme du calendrier et des rythmes académiques dans l'enseignement supérieur»	11

- 7.5 Question de M. Martin Casier à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Hausse des inscriptions en enseignement supérieur».....12
- 7.6 Question de Mme Rachel Sobry à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Augmentation du nombre d'inscrits dans les universités francophones».....12
- 7.7 Question de M. Christophe Clersy à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Impact environnemental des déplacements des clubs sportifs».....15
- 7.8 Question de M. Hervé Cornillie à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Rémunération trois fois moindre des médaillés paralympiques par rapport à leurs homologues olympiques»17
- 7.9 Question de M. Michele Di Mattia à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Transition entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur: initiative “Ma première année sur mesure” à l'Université libre de Bruxelles (ULB)».....18
- 7.10 Question de M. John Beugnies à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Pénurie de kots étudiants en vue».....19

7.11	Question de M. Nicolas Janssen à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Modification des dates d'examen du certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) pour les jeunes du jury»	21
7.12	Question de M. Julien Matagne à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «750 millions d'euros en moins pour le plan de relance belge»	22
7.13	Question de Mme Françoise Schepmans à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Alerte de l'Organisation des Nations unies (ONU) relative au climat»	24
8	Prise en considération	25
9	Annexe I: Questions écrites (Article 81 du règlement)	25

Présidence de M. Rudy Demotte, président.

– *La séance est ouverte à 14h00.*

– *Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

1 Congés et absences

M. le président. – Ont prié d’excuser leur absence à la présente séance: M. Fontaine, pour raisons familiales, Mmes Laffut et Nikolic, retenues par d’autres devoirs, M. Nemes et Mme Vandevoorde, pour raisons de santé.

2 Questions écrites (Article 81 du règlement)

M. le président. – La liste des membres ayant adressé des questions écrites au gouvernement depuis la dernière séance sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

3 Constitution du Parlement de Wallonie

M. le président. – Nous avons été informés par son président de la constitution du Parlement de Wallonie en sa séance du 1^{er} septembre 2021.

4 Dépôts

M. le président. – Nous avons reçu le projet de décret relatif au plan d’investissement dans les bâtiments scolaires établi dans le cadre du plan de reprise et résilience européen (doc. 277 (2021-2022) n° 1). Ce projet de décret a été envoyé à la commission du Budget, de la Fonction publique, de l’Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires.

Nous avons également reçu le rapport d’activités 2017-2019 du Conseil supérieur de l’adoption (CoSA) (doc. 279 (2021-2022) n° 1), le projet de décret portant confirmation de divers arrêtés du gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux en matière d’enseignement de promotion sociale (doc. 280 (2021-2022) n° 1) et le projet de décret portant confirmation de divers arrêtés du gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux en matière d’enseignement supérieur (doc. 281 (2021-2022) n° 1). Ces documents ont été envoyés à la commission de l’Enseignement supérieur, de l’Enseignement de promotion sociale, de la Recherche, des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles.

5 Démission d'une membre

M. le président. – Par courrier du 2 septembre dernier, Mme Emmery m'a fait part de sa démission du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Je tiens à la remercier chaleureusement pour son travail au sein de notre Assemblée.

6 Approbation de l'ordre du jour

M. le président. – Conformément à l'article 7 du règlement, la Conférence des présidents, en sa réunion du jeudi 9 septembre, a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière de ce mercredi 15 septembre 2021.

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour est adopté. (*Assentiment*)

7 Questions d'actualité (Article 83 du règlement)

7.1 Question de M. Michele Di Mattia à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Relance de la conférence interministérielle (CIM) Alphabétisation»

M. Michele Di Mattia (PS). – À l'occasion de la Journée internationale de l'alphabétisation qui s'est tenue le 8 septembre dernier, le ministre-président Jeholet et vous-même, Madame la Ministre, avez publié un tweet annonçant la relance de la conférence interministérielle Alphabétisation (CIM Alphabétisation). Il s'agit d'une question fondamentale pour l'ensemble de la majorité gouvernementale, tant l'alphabétisation est porteur de sens en termes d'émancipation et de lien social.

Lors de cette Journée internationale, les opérateurs du secteur ont rappelé toute la complexité de la fracture sociale due à l'augmentation du nombre de personnes éprouvant des difficultés à lire ou à écrire. Cette fracture s'aggrave encore avec la fracture numérique. Un article publié par la Fédération des associations de parents de l'enseignement officiel (FAPEO) utilise le terme «illectronisme» pour décrire le phénomène qui touche les personnes ayant des difficultés à utiliser des données électroniques ou à produire du contenu numérique.

Quel est le calendrier de la CIM? Où en est le travail du comité de pilotage chargé de l'alphabétisation au sein de la CIM? Quelles mesures concrètes ont-elles été prises à l'occasion de la Journée internationale de l'alphabétisation? Je vous interrogerai par ailleurs en commission pour obtenir plus de détails sur les me-

sures de lutte contre l'analphabétisme et sur l'accès aux services publics pour tout un chacun.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – La Journée internationale de l'alphabétisation, qui s'est tenue le 8 septembre dernier, a été l'occasion pour le gouvernement de réaffirmer sa volonté de travailler sur cette question. Il s'agit pour nous d'un enjeu fondamental d'émancipation et de lien social. Nos sociétés occidentales sont fondées sur l'écrit et l'enjeu du numérique vient s'ajouter à une situation extrêmement compliquée. Toute une partie de la population se voit priver d'une série de démarches, mais aussi de certains échanges et de lien social.

Nous avons donc réactivé la CIM Alphabétisation qui ne s'était jusqu'à présent réunie qu'une seule fois, il y a treize ans. Cette CIM s'est donc réunie en juin, à l'initiative du ministre-président. Depuis lors, le comité de pilotage poursuit ses travaux. Si nous réunissons au sein de cette CIM les ministres des différents niveaux de pouvoir, nous travaillons également beaucoup avec les acteurs de terrain. L'ASBL Lire et Écrire est, par exemple, un partenaire privilégié de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

De ces travaux découlera un plan d'action qui se concentrera sur trois grands enjeux. Premièrement, il s'agit de renforcer la connaissance de la problématique de l'analphabétisme. Deuxièmement, il convient de mieux articuler les parcours d'alphabétisation en prenant en compte l'enjeu du numérique. Le troisième enjeu porte sur la formation. Le travail se poursuit donc. Le comité de pilotage se réunira d'ailleurs demain. Je reste évidemment à votre disposition pour vous donner plus de détails par la suite, Monsieur le Député.

M. Michele Di Mattia (PS). – Madame la Ministre, je ne savais pas que ma question portait sur un sujet aussi actuel. Vous m'apprenez que la réunion aura lieu demain et je m'en réjouis. Je me réjouis surtout que vous fassiez de la lutte contre l'analphabétisme une priorité gouvernementale partagée par toutes les composantes de la majorité.

Le néologisme «illectronisme» s'imposera. Pour ma part, je préfère toutefois employer le terme «analpha-électronisme», qui insiste sur le fait que ces deux fractures se renforcent mutuellement. Je suis heureux de vous entendre parler d'un parcours qui intégrerait également l'utilisation des moyens électroniques dans le second axe.

7.2 Question de M. Michaël Vossaert à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Augmentation du nombre d'étudiants dans l'enseignement supérieur et multiplication des examens d'entrée»

7.3 Question de Mme Alice Bernard à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Examen d'entrée dans l'enseignement supérieur, stop ou encore?»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions d'actualité.
(*Assentiment*)

M. Michaël Vossaert (DéFI). – La rentrée des étudiants de l'enseignement supérieur s'accompagne toujours synonyme d'un temps d'analyse. En cette rentrée scolaire, force est de constater une augmentation du nombre d'étudiants dans différentes filières de notre enseignement. Il s'agit évidemment d'une bonne nouvelle, même si cela implique certaines conséquences. Ainsi, de nombreux acteurs du monde de l'enseignement, mais aussi du monde politique, notamment en Flandre, se sont exprimés quant aux conséquences de cette augmentation et à la manière dont l'accompagnement des étudiants pourrait être amélioré afin de favoriser leur réussite. C'est donc tout naturellement que l'idée d'organiser des examens d'entrée a fait son chemin dans débat.

Madame la Ministre, le groupe DÉFI souhaiterait connaître votre position au sujet de cette solution que préconisent certains et qui vise à organiser des examens d'entrée dans certaines filières afin de mieux accompagner ces nombreux étudiants nouvellement inscrits. Aujourd'hui, l'objet de ma question ne s'y prête pas, mais j'aurais également pu interpeller la ministre de l'Éducation à ce sujet, car certaines mesures pourraient être prises en amont, notamment dans le cadre de l'orientation. Quoi qu'il en soit, la position des membres du gouvernement en cette matière m'intéresse.

Mme Alice Bernard (PTB). – Cette semaine, deux directeurs d'université ont demandé l'ouverture d'un débat sur la multiplication des examens d'entrée en vue de limiter le nombre d'inscriptions dans l'enseignement supérieur. Or, le

système des examens d'entrée a récemment laissé de nombreux jeunes sur le carreau. En effet, huit étudiants sur dix ne pourront pas commencer leurs études.

Voici à ce sujet le témoignage de Maribelle: «Je suis dégoûtée. Je viens d'être jugée avant même d'avoir commencé sur la base de compétences que je suis censée acquérir pendant mes études. Pour moi, c'est un rêve qui s'effondre et cela n'a aucun sens, compte tenu du fait il n'y a pas assez de médecins». Cette jeune femme a raison. Nous manquons de médecins, d'enseignants et d'informaticiens. Aujourd'hui, plus de la moitié des jeunes adultes n'ont pas de diplôme de l'enseignement supérieur. Il faut encourager les jeunes à étudier. Il faut les soutenir, car ce sont les travailleurs de demain. Le problème ne réside pas tant dans le nombre trop élevé d'étudiants que dans l'insuffisance chronique de moyens mobilisés pour les accompagner. Les jeunes dont les parents n'ont pas de diplôme de l'enseignement supérieur ont deux fois moins de chance de réussir à l'université. Cela ne va pas! C'est tout bonnement insupportable! Les examens d'entrée ne font que reproduire des inégalités sociales déjà criantes dans notre pays.

Madame la Ministre, vous affirmiez récemment par voie de presse que vous n'êtes pas favorable à une sélection à l'entrée des études supérieures. Dès lors, qu'avez-vous prévu d'instaurer pour supprimer ces sélections et rendre accessible à tous les étudiants qui le souhaitent l'accès aux études supérieures?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – L'augmentation des inscriptions est une bonne nouvelle en ce qu'elle favorise la poursuite de la démocratisation de l'enseignement supérieur. Toutefois, il s'agit également d'un énorme défi budgétaire. C'est pourquoi notre gouvernement continue de refinancer l'enseignement supérieur de façon structurelle. Je rappelle que 20 millions d'euros supplémentaires sont prévus chaque année à cette fin et nous comptons bien honorer notre promesse d'arriver à 50 millions d'euros de soutien structurel d'ici 2024. Des moyens sont également prévus dans le cadre du Plan de relance européen: 32 millions d'euros pour le fonds consacré à la transition numérique; 50 millions d'euros pour les bâtiments universitaires; 230 millions d'euros pour les bâtiments scolaires dont ceux des hautes écoles et de promotion sociale; ou encore 26 millions d'euros pour un projet de recherche lié à la transition écologique.

En parallèle, conformément à la Déclaration de politique communautaire (DPC), notre prochain chantier sera relatif à l'orientation. En effet, les étudiants ne sont pas toujours parfaitement informés lorsqu'ils font un choix d'études. Il arrive que certains entament un cursus pour suivre un copain ou par injonction parentale. Il convient également de mieux informer les étudiants sur les débouchés et les prérequis. Nous avons décidé d'allouer un budget structurel

de 6 millions d'euros pour renforcer l'aide à la réussite. À ce titre, les établissements d'enseignement supérieur ont développé de nombreux projets concernant les prérequis qui peuvent parfois poser problème. Néanmoins, malgré toute l'aide requise, les échecs arrivent. Un étudiant a le droit d'échouer et de disposer d'un soutien en vue de sa réorientation. C'est d'ailleurs le but de la réforme du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage»). Tout le monde doit pouvoir accéder à l'enseignement supérieur, mais tout le monde n'a pas le même potentiel de réussite. Travailler sur la réorientation est donc essentiel.

Il est important que l'étudiant dispose à terme d'une certification de ses compétences, qu'elles soient acquises à l'université, dans une haute école, dans une école supérieure des arts (ESA), dans un établissement de promotion sociale ou dans des filières techniques professionnalisantes. Le gouvernement n'a pas fait le choix de renforcer les processus de sélection – nous devons éviter la sélection précoce –, mais bien de refinancer structurellement l'enseignement supérieur afin d'aller toujours vers davantage de démocratie de l'excellence.

M. Michaël Vossaert (DéFI). – Pour nous, il est exclu de multiplier les examens d'entrée, car ceux-ci peuvent engendrer des inégalités. Il faut plutôt insister sur l'aide à la réussite, notamment dans le cadre de la réforme du décret «Paysage» que nous vous proposons. Notre ancienne collègue, Mme Maison, met ce point en avant depuis longtemps; je vous invite à le remettre à l'étude à cette occasion. Il est nécessaire de répondre aux étudiants et de les rassurer pour qu'ils bénéficient d'un parcours optimal et soient suffisamment qualifiés pour entrer sur le marché du travail.

Mme Alice Bernard (PTB). – Madame la Ministre, il y a effectivement un problème de moyens dans l'enseignement supérieur. Au cours des dix dernières années, les financements alloués par étudiant ont diminué de 10 % dans l'enseignement supérieur et de 20 % au niveau des universités. Vous avez annoncé des mesures et des projets, nous attendons que ceux-ci se matérialisent. Ce qui me tracasse, c'est que vous n'avez pas répondu à ma question au sujet des sélections. Comptez-vous y mettre fin et permettre à tous les étudiants qui le souhaitent d'accéder à toutes les filières d'enseignement supérieur? Nous avons besoin de gens bien formés pour faire tourner une société qui soit au service de l'ensemble de la population.

7.4 Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Réforme du calendrier et des rythmes académiques dans l'enseignement supérieur»

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Cette semaine, plus de 200 000 étudiants ont eu l'opportunité de reprendre leurs cours à l'université, après un an et demi de cours à distance. Cela implique le retour du rythme académique, ponctué de plusieurs mois de cours, de blocus et d'examens au fur et à mesure des quadrimestres. Les temps de pause sont rares, contrairement aux moments d'évaluation, très stressants et très intenses.

Aujourd'hui que de nombreux acteurs de l'enseignement supérieur sont insatisfaits de cette situation, qu'il s'agisse d'étudiants, d'acteurs académiques ou administratifs, voire d'experts en pédagogie. Ces derniers affirment que la situation rencontrée à l'université pose une série de questions et que le système universitaire belge est l'un des seuls pays au monde à encore fonctionner comme il le fait aujourd'hui.

Le gouvernement a acté une réforme des rythmes scolaires dans l'enseignement obligatoire, ce qui réjouit Ecolo. Nous étions demandeurs depuis longtemps. Aujourd'hui, les acteurs de l'enseignement supérieur, dont l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES), demandent la possibilité d'entamer une réflexion sur le calendrier académique. Certains proposent par exemple de travailler sur des périodes de deux mois, ce qui permettrait de donner lieu à une évaluation beaucoup plus continue. De plus, les étudiants auraient la possibilité de travailler et d'étudier tout au long de l'année. Les acteurs sont prêts et demandent au pouvoir politique d'agir et de faire des réunions pour réfléchir à un changement du calendrier académique. Quelle est votre réaction, Madame la Ministre, à ces demandes du secteur? Comment répondez-vous à ces préoccupations?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – C'est en effet moi qui ai demandé à l'ARES de mener une réflexion sur l'impact de la réforme des rythmes scolaires sur l'enseignement supérieur. Les acteurs de l'enseignement supérieur nous ont indiqué que, d'ici 2022, il ne leur serait pas possible d'aménager le calendrier académique pour tenir compte des changements des rythmes scolaires, mais qu'ils étaient désireux d'entamer une réflexion de fond.

Cette nouvelle me réjouit et je resterai en contact avec eux pour déterminer les objectifs de la réflexion. Il faut tenir compte d'autres secteurs, comme les sports et la jeunesse, car beaucoup d'étudiants sont animateurs lors des stages sportifs ou dans des mouvements de jeunesse. Les impératifs de ces secteurs devront donc être pris en compte pour mener la réflexion sur une éventuelle modification du calendrier académique, si telle était l'intention de la majorité des acteurs de l'enseignement supérieur.

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Madame la Ministre, je vous l'accorde: avoir fait en sorte que l'enseignement supérieur ait intégré l'ensemble des changements en 2022 est certainement trop optimiste. Cependant, vous pouvez mettre à profit cette période pour lancer quelques réflexions. L'opportunité est rare: petit à petit, cette période particulière où l'enseignement supérieur a été secoué touche à sa fin et la réforme des rythmes scolaires apportera bientôt des changements fondamentaux. C'est le moment de lancer cette réflexion fondamentale et de s'interroger sur les objectifs à atteindre par l'enseignement, sur le sens de la recherche scientifique, sur les attendons par rapport à notre jeunesse... Voilà un défi énorme que nous relèverons avec les acteurs de l'enseignement qui sont demandeurs de cet exercice.

7.5 Question de M. Martin Casier à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Hausse des inscriptions en enseignement supérieur»

7.6 Question de Mme Rachel Sobry à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Augmentation du nombre d'inscrits dans les universités francophones»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions d'actualité. (*Assentiment*)

M. Martin Casier (PS). – Cette rentrée académique a vu croître une fois de plus le nombre d'inscriptions, ce qui traduit à la fois la démocratisation de notre enseignement supérieur et l'espoir que ce type d'enseignement suscite auprès de nos jeunes. Mais en réponse à cette croissance, certains recteurs appliquent des solutions du passé, telles que l'instauration de nouveaux filtres à l'entrée ou

l'augmentation du minerval. Dans les deux cas, il s'agit de filtres socioéconomiques. Pour le groupe PS, ces deux solutions sont profondément inacceptables. Elles ne figurent d'ailleurs pas dans la Déclaration de politique communautaire (DPC) qui prévoit explicitement que notre enseignement supérieur doit rester accessible à tous. Madame la Ministre, me confirmez-vous qu'aucune action visant à créer de nouveaux filtres à l'entrée de notre enseignement supérieur n'est envisagée?

Par ailleurs, confirmez-vous cette tendance à la hausse du nombre d'inscriptions? Certains pôles y sont-ils davantage exposés? Quelles solutions sont envisagées pour aider les recteurs et directeurs d'établissements à faire face à cette augmentation, l'enjeu étant que nos étudiants soient accueillis dans de bonnes conditions?

Enfin, est-ce que le gouvernement envisage des mesures plus structurelles pour mieux accompagner les étudiants et assurer leur réussite, singulièrement dans cette première année essentielle? Ce point rejoint les débats que nous avons eus hier en commission de l'Enseignement supérieur sur les premières années de bachelier et sur l'accompagnement pédagogique. Je pense à l'action menée à l'Université libre de Bruxelles (ULB) intitulée «Ma première année sur mesure».

Mme Rachel Sobry (MR). – Lors de l'actuelle rentrée académique, les universités francophones font de nouveau face à une augmentation du nombre d'inscriptions. Cette tendance à la hausse est observable depuis une dizaine d'années, mais semble désormais s'accélérer. À l'Université de Liège (ULiège), l'augmentation est chiffrée à 13 % avec des pics allant jusqu'à 30 % pour certaines filières, comme les études scientifiques ou la médecine. À l'ULB, la même tendance à la hausse s'observe pour la deuxième année consécutive. Les recteurs de ces deux universités voient cela d'un bon œil même s'ils admettent que cela représente un défi de taille, notamment en ce qui concerne le financement.

Le Conseil des recteurs des universités francophones (CRef) planche actuellement sur une proposition de réforme du financement. Le gouvernement abonde également en ce sens puisque la DPC prévoit «un refinancement progressif de l'enseignement supérieur» et souligne la nécessité de rendre l'enseignement accessible à tous. Madame la Ministre, comment le gouvernement rencontre-t-il concrètement les préoccupations que je viens d'évoquer?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Je vous remercie, Madame et Monsieur les Députés, pour vos questions qui mettent davantage en parallèle l'augmentation du nombre d'inscriptions et son impact budgétaire, ainsi que les mesures à envisager pour stimuler l'aide à la réussite. Je reviendrai sur un élément, non négligeable, que je n'avais pas mentionné précédemment: à ce stade, nous devons encore attendre pour avoir une

vision globale du nombre d'inscriptions, qui se clôturent seulement le 31 octobre. Il se pourrait que les étudiants s'inscrivent un peu plus tôt que d'habitude. Toutefois, il semble bien que la tendance à la hausse des années précédentes se confirme. Mais la prudence est encore de mise.

Si la tendance se confirme, c'est en tout cas une bonne nouvelle qui aura cependant un impact budgétaire important. Je vous rappelle mes propos antérieurs et l'engagement du gouvernement à cet égard, qui a déjà mené des réalisations concrètes. Il refinance l'enseignement supérieur à hauteur de 20 millions d'euros par an supplémentaires à partir de cette année et il poursuit ce refinancement structurel pour atteindre la somme de 50 millions d'euros d'ici 2024.

J'ai également souligné l'importance de travailler sur l'orientation des élèves. En effet, les étudiants ne sont pas toujours correctement orientés lors de leur première année. Il faut leur permettre de se réorienter le cas échéant et de travailler sur les prérequis. Monsieur Casier, vous avez mentionné tout à l'heure l'initiative «Ma première année sur mesure». Il y a également d'autres initiatives comme «Passeports pour le bac». Le montant de 6 millions d'euros structurels que nous avons injecté pour soutenir les mesures d'aides à la réussite dans le cadre du refinancement de l'enseignement supérieur et de la réforme du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage») seront très utiles pour atteindre cet objectif. D'ailleurs, dans le cadre de l'octroi de ce budget de 6 millions d'euros, les établissements devront établir un plan stratégique détaillé, justifiant l'utilisation de ces sommes.

L'objectif est avant tout d'augmenter le nombre de diplômés. Le décret «Paysage» a entraîné un allongement de la durée des études, mais pas forcément une augmentation de la diplomation. C'est donc là notre objectif, capital, sachant l'importance de posséder un diplôme pour la formation personnelle, mais aussi pour l'insertion socioprofessionnelle. En effet, 90 % des personnes âgées de 25 à 49 ans disposant d'un emploi possèdent un diplôme de l'enseignement supérieur. Il est donc essentiel de concentrer nos efforts sur l'augmentation du nombre de diplômés de l'enseignement supérieur.

M. Martin Casier (PS). – Je suis très heureux d'entendre que le nombre d'inscriptions est probablement en augmentation. Il s'agit d'une excellente nouvelle pour l'enseignement supérieur. Madame la Ministre, vous avez raison: il ne suffit pas de s'inscrire. L'objectif est de suivre un parcours de la réussite et d'aboutir au diplôme. Je vous remercie pour vos réponses sur les aspects pédagogiques.

Pour ce qui est des filtres, vous aviez fourni des réponses à une autre question d'actualité. Effectivement, il faut être très clair sur la nécessité d'aider et d'accompagner les étudiants vers la réussite et il ne s'agit pas d'ajouter un filtre exclusivement socioéconomique au moment d'accéder à l'enseignement supé-

rieur, ce qui diminuerait le nombre d'étudiants, mais ne règle en rien la capacité d'émancipation que notre société doit promouvoir chez toutes et tous. Cette frontière doit rester claire. Au demeurant, le groupe PS reste à vos côtés pour élaborer les mesures d'accompagnement pédagogique qu'il faut instaurer dans les universités, les hautes écoles et les écoles supérieures des arts (ESA).

Mme Rachel Sobry (MR). – Je suis rassurée de voir que les préoccupations du CRef retiennent toute votre attention, Madame la Ministre. Les mesures que vous évoquez montrent que vous cherchez à préserver la qualité de l'enseignement face à l'augmentation du nombre d'inscriptions. Cette hausse du nombre d'inscriptions est une réelle opportunité. Je ne peux que vous encourager à poursuivre le travail entrepris, afin de permettre à chaque jeune d'accéder aux études et d'obtenir un diplôme universitaire, pour autant que cette orientation corresponde au choix de l'étudiant. À côté de l'enseignement supérieur ou universitaire, il existe bien sûr d'autres filières qui conduisent à l'emploi.

7.7 Question de M. Christophe Clersy à Mme Valérie Glattigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Impact environnemental des déplacements des clubs sportifs»

M. Christophe Clersy (Ecolo). – Ce soir à 21 heures, dans le cadre de la Ligue des champions, le Club de Bruges aura le plaisir de recevoir la prestigieuse équipe du Paris Saint-Germain (PSG). Cette rencontre est attendue par tous les amateurs de football, tant dans le Sud que dans le Nord du pays.

J'aurais aimé évoquer la qualité de frappe de Lionel Messi ou les dribbles chaloupés de Kylian Mbappé, mais c'est le mode de déplacement choisi par l'équipe parisienne pour rejoindre la Flandre qui a retenu mon attention. Le PSG a en effet décidé d'affréter un avion pour parcourir les 300 petits kilomètres qui séparent Paris de Bruges, soit 20 minutes de vol. L'équipe parisienne a aussi affrété un bus qui a roulé à vide de Paris à l'aéroport d'Ostende pour reprendre les joueurs et les conduire ensuite au stade Jan Breydel.

Ce déplacement est un non-sens écologique, un coup de canif porté à la planète, et ce, sous les projecteurs des médias. Compte tenu des phénomènes météorologiques extrêmes qui ont marqué notre été et qui ont été modélisés dans les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), je ne peux que regretter que certains soient encore des spectateurs indifférents, alors que surinformés, face à la gestation de la plus grande tragédie de l'histoire de l'humanité. Il semble que les dirigeants du PSG ne vivent pas sur la même planète que nous!

Madame la Ministre, quelle est votre analyse de ce dossier? Qu'en est-il de l'approche raisonnée de nos clubs et cercles sportifs par rapport à ces déplacements? Quelles mesures avez-vous prises afin de conscientiser nos clubs, nos fédérations, mais aussi nos sportifs à la la lutte contre les dérèglements climatiques?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Comme vous, Monsieur le Député, je déplore le signal qui a été donné, à l'heure où tout un chacun fait de son mieux afin de limiter l'impact environnemental de ses propres déplacements.

Je voudrais attirer votre attention sur le fait que l'Administration de l'éducation physique et des sports (ADEPS) mène une véritable politique en la matière et essaie de compenser l'équivalent carbone dans le cadre des déplacements lors de manifestations sportives. Ce fut le cas, par exemple, lorsque nos athlètes se sont rendus à Tokyo pour participer aux Jeux olympiques. C'est également le cas lors des marches ADEPS ou encore lors des déplacements de parents qui conduisent leurs enfants à des stages. Je citerais également l'ASBL APEFE qui œuvre au reboisement de certaines régions du monde, par exemple le Burkina Faso.

J'estime que l'impact environnemental pourrait être évoquée dans le cadre du décret relatif à l'éthique dans le sport. En effet, la définition de l'éthique sportive inclut le concept de durabilité. De même, il serait intéressant que l'Observatoire de l'éthique sportive se penche sur la question de la durabilité dans le cadre de la révision du décret relatif à l'éthique dans le sport, qui a été approuvé hier en commission des Sports.

M. Christophe Clersy (Ecolo). – Le moins que je puisse dire est qu'à défaut d'avoir déjà marqué le match de son empreinte footballistique, le PSG l'aura malheureusement déjà marqué de son empreinte carbone. L'argent qui circule dans certains sports à un niveau professionnel n'autorise pas tous les comportements à l'égard de l'environnement, qui plus est sous le feu des projecteurs des médias. En tout cas, je prends note de vos engagements, Madame la Ministre, visant à sensibiliser le monde sportif à la lutte contre les dérèglements climatiques.

7.8 Question de M. Hervé Cornillie à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Rémunération trois fois moindre des médaillés paralympiques par rapport à leurs homologues olympiques»

M. Hervé Cornillie (MR). – Avec quinze médailles, nos athlètes paralympiques ont réalisé une excellente moisson à Tokyo. Nos concitoyens ont pu suivre leurs performances grâce aux efforts conjoints du *Belgian Paralympic Committee* (BPC) et des médias. La retransmission des Jeux paralympiques a permis aux téléspectateurs d'admirer de magnifiques prestations, dont les plus sportifs d'entre nous ne peuvent que rêver, et de prendre conscience de la qualité de nos athlètes.

La presse a également rapporté qu'une médaille d'or, d'argent ou de bronze n'entraîne pas la même prime, que ce soit pour un athlète olympique ou paralympique. À l'heure où le handisport et la valeur de l'inclusion s'intègrent pleinement dans la vie sportive, nos concitoyens ne peuvent pas tolérer une telle différence de traitement. Je n'essaie pas de chercher des responsables: si les performances de nos sportifs sont aussi bonnes dans les compétitions internationales, c'est grâce aux efforts considérables du BPC, notamment en faveur d'une répartition égalitaire des moyens matériels.

Madame la Ministre, avez-vous connaissance de la différence de traitement entre les athlètes olympiques et paralympiques? Quelle est votre réaction face à ce constat? Les athlètes paralympiques sont des sportifs à part entière. Dans la continuité des efforts menés Fédération Wallonie-Bruxelles, il convient de se battre pour une uniformisation des primes: à médaille égale, récompense égale. À l'instar de votre homologue flamand, porterez-vous ce combat auprès des instances où la Fédération Wallonie-Bruxelles est représentée, grâce notamment à vos contacts avec le BPC et le Comité olympique et interfédéral belge (COIB)? Le COIB est d'ailleurs, avec les partenaires privés, le premier partenaire des athlètes paralympiques en Belgique.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Il existe effectivement une différence de traitement injuste dans l'octroi des primes aux sportifs. Le signal envoyé est mauvais. Les primes sont versées par la Loterie nationale, qui est sous la tutelle du secrétaire d'État Sammy Mahdi. Ce dernier est attentif à la question et j'aborderai le sujet avec lui. Je suis également prête à en discuter avec le COIB et le BPC.

M. Hervé Cornillie (MR). – Un paralympien vaut tout autant qu’un olympien. Par conséquent, une même médaille doit rapporter la même rémunération. Je comprends les raisons historiques de l’inégalité de traitement entre athlètes. Ces deux facettes du monde sportif sont gérées par des institutions différentes. Dès lors, on peut ne pas ici parler d’une discrimination, d’un point de vue juridique.

En revanche, sur le principe, une telle situation n’est tout simplement plus acceptable dans la société inclusive que nous souhaitons construire. Je compte sur vous, Madame la Ministre, pour interpeller l’autorité fédérale afin d’entamer une réflexion sur l’égalité de traitement entre les sportifs.

Cette problématique doit impérativement être réglée avant les Jeux olympiques d’été de 2024 à Paris. De nombreux partenaires privés font des efforts pour soutenir les sportifs. Nous devons les encourager à faire des dons en faveur du COIB, du BPC et des fédérations sportives de handispôrt. Cependant, un bailleur de fonds public ne peut tolérer de telles inégalités. Lors d’une compétition sportive sponsorisée par une grande entreprise publique belge, les primes n’étaient pas les mêmes pour les hommes et les femmes. C’était inacceptable, tout comme l’est l’injustice flagrante entre les olympiens et les paralympiens.

7.9 Question de M. Michele Di Mattia à Mme Valérie Glatigny, ministre de l’Enseignement supérieur, de l’Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Transition entre l’enseignement secondaire et l’enseignement supérieur: initiative “Ma première année sur mesure” à l’Université libre de Bruxelles (ULB)»

M. Michele Di Mattia (PS). – Les étudiants qui passent de l’enseignement secondaire à l’enseignement supérieur le savent bien: il est difficile de passer d’un type d’études à un autre ou d’un niveau d’études à un autre. Dans ce cadre, l’initiative «Ma Première année sur mesure», menée par l’Université libre de Bruxelles (ULB), a retenu mon attention. Elle permet de réaliser des tests diagnostiques non contraignants – donc, pour ceux qui le souhaitent – et vise avant tout à évaluer les connaissances et les lacunes des étudiants qui entrent à l’université. Si nécessaire, il est possible de demander un allègement de programme, ce qui compense aussi la mesure venant d’être prise dans le cadre de la réforme du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l’enseignement supérieur et l’organisation académique des études (décret «Paysage»).

Interrogée sur La Première par Thomas Gadisseux, la rectrice de l’ULB a indiqué que ses étudiants ont la possibilité de suivre des formations dispensées par l’enseignement de promotion sociale (EPS). Ma question sera donc axée sur cette coopération avec l’EPS. Avez-vous eu connaissance de cette initiative? Si

tel est le cas, peut-elle être étendue à plus grande échelle? Si oui, sous quelles conditions? Concernant l'EPS, qui a joué un rôle important lors de la crise sanitaire, des collaborations et des synergies entre les différents types d'enseignement peuvent-elles être imaginées? Si oui, quelles mesures concrètes entendez-vous prendre?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Je salue l'initiative «Ma première année sur mesure». Il existe d'autres initiatives, telles que le «Passeports pour le bac» à l'Université de Namur. Les 6 millions d'euros que nous allouons dans le cadre du refinancement de l'enseignement supérieur à des aides à la réussite pourront servir à soutenir ces différentes initiatives, qui sont vivement encouragées.

A priori, nous soutenons toutes les collaborations et synergies avec les établissements EPS. Nous verrons s'il y a des demandes particulières en la matière. Cela se fait dans le respect de l'autonomie des établissements. Ceux qui souhaitent établir une synergie de ce type envoient un signal positif, allant dans le sens de l'histoire.

M. Michele Di Mattia (PS). – Madame la Ministre, je suis d'accord sur le principe. Je suis certain que vous serez sensible à ces synergies au moment de prendre des mesures concrètes. Cela rejoint en quelque sorte une question précédemment posée dans cet hémicycle sur l'identité de l'EPS. En plus d'être une école de la deuxième chance, il faut considérer cette filière d'enseignement comme un catalyseur de parcours de vie et de parcours de formations.

7.10 Question de M. John Beugnies à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Pénurie de kots étudiants en vue»

M. John Beugnies (PTB). – Cette année, l'association Infor Jeunes a reçu plus de 1 300 appels à l'aide d'étudiants qui lui demandaient d'essayer de leur trouver un kot à prix raisonnable et à proximité de leur université. Dans le même temps, la Fédération des étudiants francophones (FEF) a réalisé une enquête selon laquelle il faut désormais compter 350 euros par mois en moyenne pour un kot à Louvain-la-Neuve, 410 euros à Liège et à Namur, 415 euros à Mons et 480 euros à Bruxelles.

L'offre de logement étudiant ne suit pas l'augmentation du nombre d'inscriptions dans les universités, ce qui aggrave la situation des étudiants. Le

bureau indépendant d'expertise Stadim a estimé que pour pouvoir répondre à tous les besoins d'ici 2030, il faudrait construire 95 000 kots. La FEF pose le même constat et explique que la location du kot représente 70 % du budget de l'étudiant. Malheureusement, les kots publics sont très peu nombreux, puisqu'ils représentent 10 % à 20 % du logement étudiant dans les principales villes universitaires. Tout cela entraîne une augmentation des prix sur le marché locatif privé.

Madame la Ministre, avez-vous organisé une rencontre avec les ministres concernés sur le manque de kots? Si oui, à quoi cette rencontre a-t-elle abouti? Avez-vous encouragé les directions des universités et des établissements d'enseignement supérieur à mettre davantage de kots à prix abordable à disposition des étudiants?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, les chiffres que vous avancez sont effectivement inquiétants et interpellants. Nous avons déjà eu l'occasion de discuter de cette problématique. J'ai déjà interpellé les ministres régionaux du Logement sur cette question. Nous avons abordé cette question dans le cadre de la crise sanitaire avec Pierre Yves Dermagne qui était ministre wallon du Logement à l'époque. Récemment, j'ai envoyé un courrier au ministre Christophe Collignon pour le sensibiliser, comme il m'avait été demandé dans ce Parlement, sur la question du logement en lien avec les inondations. J'ai rappelé à cet égard que le logement est une compétence régionale. Cela ne signifie pas que nous ne devons rien faire, mais rappelons que les établissements peuvent accorder des aides. Les services sociaux peuvent aussi alors aiguiller les étudiants qui éprouvent des difficultés dans leur recherche de kot.

Je souhaiterais rappeler aussi une piste évoquée lors des auditions sur la précarité étudiante par le pôle Logement du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie): ce pôle soulignait qu'il faudrait, plutôt que d'envisager uniquement l'augmentation de l'offre immobilière publique au niveau des universités et hautes écoles, qui coûte très cher et s'étale sur la durée, également travailler sur l'augmentation de l'offre privée pour diminuer la pression sur les loyers.

M. John Beugnies (PTB). – Madame la Ministre, je reconnais effectivement que le logement ne relève pas de vos compétences. En revanche, sortir les étudiants de la précarité l'est. Or, en raison de son prix trop élevé, le logement contribue à cette précarité. Dans cette Assemblée, nous avons voté à l'unanimité une résolution interparlementaire visant précisément à créer davantage de logements publics, car il s'agit du meilleur rempart pour lutter contre l'augmentation des prix du marché locatif privé. Je vous le disais: un étudiant doit consacrer 70 %

de son budget à la location d'un kot. Imaginez un instant que vous deviez payer 7 000 euros pour votre logement. Vous ne pourriez l'accepter ou en tous cas, vous considéreriez que c'est une folie. Alors, sachez que les étudiants le pensent aussi!

7.11 Question de M. Nicolas Janssen à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Modification des dates d'examen du certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) pour les jeunes du jury»

M. Nicolas Janssen (MR). – En raison des inondations de juillet dernier, certains bâtiments prévus pour accueillir les épreuves d'examen du certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) ont été endommagés et la programmation de certaines épreuves a dû être revue. Ainsi, le 3 septembre dernier, les étudiants du jury central ont appris que l'examen de sciences sociales initialement prévu le 26 octobre était avancé de trois semaines et se tiendrait le 7 octobre.

Madame la Ministre, qu'en pensez-vous? N'était-il pas possible d'organiser cet examen différemment? Je comprends que la date soit décalée de quelques jours, mais trois semaines représentent une différence significative. Les élèves disposaient a priori de plus de sept semaines pour se préparer, mais celles-ci ont finalement été réduites à quatre. N'y avait-il pas d'autre alternative? Ne devriez-vous pas faire tout notre possible pour éviter un tel stress aux élèves?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Avant toute chose, sachez que la Direction des jurys de l'enseignement secondaire a mis tout en œuvre au cours de l'année scolaire écoulée pour éviter de devoir annuler une nouvelle fois l'entièreté d'un cycle d'examens ou de devoir prolonger le cycle entamé au mois de février 2021. Elle y est parvenue et je tenais à le souligner, car cette direction a été confrontée à des situations très difficiles l'année passée.

De nombreuses épreuves du cycle qui a démarré en août 2021 et qui se poursuit jusqu'en janvier 2022, devaient se tenir au Palais des congrès de Liège. Or, en raison des dégâts importants que celui-ci a subis, des travaux doivent s'y dérouler à partir du 8 octobre prochain. Une épreuve était programmée le 26 octobre et la Direction des jurys de l'enseignement secondaire a proposé d'en avancer la date au 7 octobre. J'ai interpellé le service des jurys à ce sujet. Celui-ci est conscient du caractère inhabituel de la décision qu'il a prise, mais qui n'avait pas d'autre choix s'il ne voulait pas avoir à annuler cette épreuve. En effet, l'enchaînement des épreuves prévues dans le cadre de ce cycle relève d'un processus assez complexe.

La modification a d'abord été communiquée le 3 septembre 2021 sur le site internet de la Direction des jurys de l'enseignement secondaire. Un courriel personnalisé a ensuite été envoyé le 9 septembre 2021 aux personnes concernées. À

ce sujet, la Direction des jurys de l'enseignement secondaire m'a rappelé que les participants sont avertis, dès leur inscription au jury, que la programmation des épreuves est sujette à modification. Cela arrive parfois en raison de la complexité de l'organisation, notamment pour la question des locaux.

Le choix du bâtiment doit répondre à plusieurs critères, pas toujours évidents à rencontrer. Le bâtiment doit être accessible en transports en commun et l'espace doit être suffisamment grand pour accueillir les candidats, en l'occurrence 200 pour cette épreuve. Il convient par ailleurs de veiller à l'unicité de l'épreuve et le bâtiment doit évidemment être disponible aux dates de l'épreuve. Le coût et les règles sanitaires liées à la Covid-19 en vigueur constituent deux autres critères importants.

Je suis consciente du fait que les candidats ont été pris de cours et j'ai demandé au service des jurys d'explorer de nouvelles pistes. Celle du centre de dépaysement et de plein air (CDPA) semble difficile à mettre en œuvre, mais le service des jurys examinera d'autres possibilités.

M. Nicolas Janssen (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie d'avoir évoqué les mesures prises et rappelé que vous faisiez tout votre possible pour examiner les différentes possibilités avec l'aide des services concernés. Je me souviens de la page Facebook lancée l'année passée et intitulée «*Jeunes du jury central – les sacrifiés du Covid*». Je veux évidemment éviter à tout prix que de telles pages voient le jour à l'avenir. En tant que parlementaire, je sais que vous faites le nécessaire puisque, hier encore, en commission, vous avez évoqué la nécessaire adaptation des services à des situations exceptionnelles, et ce, dans l'intérêt des citoyens. Avec mon groupe, je vous soutiens dans vos projets de modernisation des services chargés de l'organisation du jury central, notamment sur le plan numérique. En effet, c'est une priorité pour les jeunes dont la situation est vraiment compliquée. Quand ils s'engagent, ils savent que la programmation peut varier. Néanmoins, il faut tout faire pour les aider et faire en sorte que celle-ci aille dans le bon sens si des changements s'imposent.

7.12 Question de M. Julien Matagne à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «750 millions d'euros en moins pour le plan de relance belge»

M. Julien Matagne (cdH). – Récemment, j'ai appris qu'en raison des bonnes performances économiques de notre pays, le montant octroyé par l'Europe à la Belgique dans le cadre du Plan de relance pour l'Europe pourrait être revu à la baisse et amputé de 750 millions sur les 5,9 milliards d'euros prévus. Certes, l'annonce des bonnes performances économiques de notre pays constitue une bonne nouvelle. La réduction de la dotation européenne, quant à elle, n'est qu'une demi-surprise puisque 30 % du montant prévu dans le Plan de relance pour l'Europe était conditionné à des facteurs évolutifs.

En revanche, ce qui est plus surprenant, ce sont certaines déclarations parues dans la presse, notamment celles du secrétaire d'État pour la Relance et les Investissements stratégiques, chargé de la Politique scientifique. M. Dermine se réjouit presque de cette réduction de la dotation sous prétexte d'une relance économique potentielle. Or, il est un fait que nos entreprises souffrent encore énormément de la crise.

Monsieur le Ministre-Président, je souhaiterais connaître votre point de vue sur les annonces faites par M. Dermine, ainsi que sur les solutions à envisager. Ce montant de 750 millions d'euros est immunisé des normes SEC. Or, les effets multiplicateurs d'une relance économique viendront plus tard et ne seront pas visibles dans l'immédiat. Dans quelle mesure la Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait-elle être pénalisée à la suite de cette réduction de la dotation qui, annoncée, doit encore être confirmée?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président. – La coordination de l'application du Plan pour la reprise et la résilience est du ressort du secrétaire d'État pour la Relance et les Investissements stratégiques, chargé de la Politique scientifique, M. Thomas Dermine. En outre, une manne d'aide et de subventions de 5,923 milliards d'euros, non remboursables, a été attribuée à la Belgique dans le cadre du Plan de relance pour la l'Europe. Au mois de juillet de cette année, un accord est intervenu pour 70 %. Il s'agit d'un accord de financement en fonction de certains critères comme la population, le taux de chômage, le produit intérieur brut (PIB) par habitant, etc. Cela signifie qu'il reste 30 %. Un autre accord de financement surviendra, au plus tard, au mois d'automne de l'année 2022 avec, à nouveau, une répartition fondée sur plusieurs critères, dont la variation du PIB.

Doit-on s'en réjouir? Vous évoquiez, Monsieur le Député, les effets retour quand la croissance est bonne. Cependant, la Fédération Wallonie-Bruxelles est tributaire des recettes et des indicateurs du niveau de pouvoir fédéral. Cela s'est vérifié durant la crise sanitaire. À ne considérer que les recettes du niveau de pouvoir fédéral, la Fédération déplore un milliard de recettes en moins. En revanche, à considérer la période entre les mois de juillet et de septembre et à ne considérer que certains indicateurs comme le taux d'inflation ou le PIB, force est de constater, pour ces quelques mois, une augmentation des recettes de 180 millions d'euros au bénéfice de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Évidemment, le gouvernement de notre entité ne maîtrise pas ces paramètres. Nous pouvons nous réjouir quand la croissance reprend: ce sont les effets retour. Cela stimule l'emploi et diminue le chômage. Lors de l'accord de financement, nous pouvons redouter une diminution des moyens. Dans ce cas, une concertation entre le niveau fédéral et les entités fédérées sera nécessaire. Probablement qu'un calcul sera opéré au prorata des montants financiers alloués à chaque entité fédérée. Cependant, il est encore trop tôt aujourd'hui pour l'affirmer.

M. Julien Matagne (cdH). – Cette question est très technique et il est difficile d’estimer les effets multiplicateurs, donc les montants réels dont notre Fédération pourra bénéficier. Vous avez annoncé 180 millions d’euros en plus pour 2022, ce dont je me réjouis.

J’aimerais insister sur le fait que les dotations du Plan de relance pour l’Europe sont immunisées des normes SEC. Chaque fois que mon groupe politique formule des propositions et que la majorité nous demande comment les financer, le gouvernement nous rappelle en effet l’importance des normes SEC qu’il faut respecter.

J’espère, Monsieur le Ministre-Président, que vous saurez vous montrer convaincant auprès du secrétaire d’État pour la Relance et les Investissements stratégiques, chargé de la Politique scientifique: en effet, investir dans l’enseignement, c’est préparer l’avenir! Rien que sur le papier, un tel investissement s’avère déjà rentable!

7.13 Question de Mme Françoise Schepmans à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Alerte de l’Organisation des Nations unies (ONU) relative au climat»

Mme Françoise Schepmans (MR). – Monsieur le Ministre-Président, à l’entame de la 48^e session du Conseil des droits de l’homme des Nations unies qui se tient à Genève, l’Organisation des Nations unies (ONU) a présenté un rapport sur l’urgence climatique. Ce rapport met en exergue le réchauffement climatique, la pollution ainsi que la perte de biodiversité. Cette crise environnementale porte bien évidemment atteinte au respect des droits de l’homme et l’ONU a demandé aux États de mener une politique et des actions ambitieuses pour lutter contre ce dérèglement climatique.

Au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, nous sommes tous concernés par ce réchauffement et le décret du 1^{er} juillet 2021 organisant une coordination et un renforcement des actions de la Communauté française en faveur d’une transition écologique porte des objectifs clairs. Monsieur le Ministre-Président, l’adoption de ce décret place la transition écologique à l’agenda de la séance du gouvernement de cette semaine. Quelles sont les avancées et actions portées par votre gouvernement? Comment vos ministres seront-ils impliqués dans le cadre de leurs compétences?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président. – Madame la Députée, je vous confirme que le Plan de transition écologique sera bien présenté demain au gouvernement. J’espère qu’il sera approuvé afin qu’il puisse être transmis directement au Parlement. Je ne peux pas vous en dire plus, car je souhaite réserver à mes collègues la primeur de l’information et les débats. Néanmoins, je peux vous confirmer que ce plan poursuivra les objectifs que le décret du 1^{er} juillet 2021 formule en termes de transition écologique, biodiversité, neutralité carbone et

réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il s'agira d'une soixantaine d'actions qui impliqueront l'ensemble des ministres à travers différents axes: la mobilité, les marchés publics, l'adaptation comportementale, l'infrastructure, mais bien entendu aussi la sensibilisation et la communication, tant à l'égard des usagers de notre administration qu'au sein de l'administration elle-même. Un axe plus transversal concernera l'évaluation de l'impact écologique des différents décrets.

Je ne peux vous fournir que ces quelques éléments. Je suis persuadé que vous comprenez que je réserve davantage de détails à mes collègues du gouvernement. L'ensemble de ce plan sera transmis dans les plus brefs délais au Parlement.

Mme Françoise Schepmans (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre-Président, ainsi que le gouvernement pour le travail rapide réalisé sur le plan de transition écologique. Cela prouve le volontarisme de la Fédération dans la défense de notre planète et sa détermination à répondre à ce défi urgent et critique. Tous les citoyens sont conscients des nombreux défis qu'ils devront relever vis-à-vis de cette problématique qui touche chacun d'entre eux dans son quotidien, et de la nécessité de mener des actions fortes comme vous le ferez.

8 Prise en considération

M. le président. – L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de décret relatif au gel de diverses règles de comptage dans l'enseignement fondamental et secondaire, dans les internats et homes d'accueil, à l'octroi de périodes complémentaires pour les implantations de l'enseignement fondamental impactées par les inondations de juillet 2021 et la Covid-19, déposée par Mme Schyns et consorts (doc. 278 (2021-2022) n° 1). Je vous propose d'envoyer cette proposition de décret à la commission de l'Éducation. (*Assentiment*)

Nous sommes arrivés au terme de nos travaux.

La séance est levée.

– *La séance est levée à 15h10.*

Prochaine réunion sur convocation ultérieure.

9 Annexe I: Questions écrites (Article 81 du règlement)

Depuis la dernière séance, des questions écrites ont été adressées:

– au ministre Jeholet, par Mme Ryckmans;

– à la ministre Linard, par Mmes Pavet et Kapompole ainsi que par MM. Li-radelfo, Dupont, Vancauwenberge et Bierin;

– à la ministre Glatigny, par MM. Beugnies, Vancauwenberge, Liradelfo, Lepine, Demeuse et Bellot;

– à la ministre Désir, par Mmes Groppi, Nikolic, Galant, Laffut et Sobry ainsi que par MM. Liradelfo, Vancauwenberge, Disabato, Bellot et Evrard.